

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE Yagoua

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

Yagoua COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 02 /AONO/PROLOG/CYGA/CIPM/DU 08 SEPT 2025

RELATIF A LA REALISATION DE TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UN
SYSTEMES D'AEP A ENERGIE SOLAIRE ET 02 ABREUVOIR A DEHE
1 DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO
DANAY, REGION DE L'EXTREMENORD.

I-Objetdel'Appeld'Offres

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale le financement IDA 72131 - CM pour l'exécution du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) et se propose d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour **LA REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SYSTEMES D'AEP A ENERGIE SOLAIRE ET 02 ABREUVOIR A DEHE 1 DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTREMENORD.**

II-Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

- 1- Etudes géophysiques, hydrogéologiques et implantation ;
- 2- Installation de chantier ;
- 3- Réalisation du forage de débit nominal 3m³/h ;
- 4- Développement et pompage d'essai ;
- 5- Analyses et traitement de l'eau ;
- 6- Construction d'un château d'eau en Béton Armé de 7,5m³ avec salle de commande attenante + 2 Abreuvoir ;
- 7- Aménagement de 03 bornes fontaines à 04 robinets de puisage chacune ;
- 8- Fourniture et pose de la pompe ;
- 9- Fourniture et pose des conduites ;
- 10- Fourniture et installation du champ solaire sécurisé au-dessus du château d'eau ;
- 11- Construction d'une clôture de protection et de sécurité autour du champ de captage et du château d'eau ;
- 12- Mise en place et formation d'un comité de gestion pour assurer la pérennité des ouvrages ;
- 13- Fourniture d'une caisse à outils ;
- 14- Mise en service des ouvrages ;

III – Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité des conditions aux entreprises de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objets du présent Appel d'Offres.

IV – Financement

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le Crédit IDA72131 - CM de l'Association Internationale de Développement (IDA).

V- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de YAGOUAou au PROLOG/EN.

VI- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré gratuitement au Secrétariat de la Commune de YAGOUA ou au PROLOG/EN à partir du 08.09.2025, pendant les jours ouvrables, entre **8 heures 00** et **15 heures 30mm**.

VII – Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et cinq (06) copies respectivement marquées comme telles devra parvenir au Secrétariat Particulier de la Commune de YAGOUA ou au PROLOG/EN au plus tard le 03/10/2025 à 10 heures et devra porter la mention:

«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 01 /AONO/PROLOG/CYGA/SIGAMP/du 08 SEPT 2025

**RELATIF A LA REALISATION DE TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UN
SYSTEMES D'AEP A ENERGIE SOLAIRE ET 02 ABREUVOIR A DEHE
1DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO
DANAY, REGION DE L'EXTREMENORD.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

VIII – Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une Caution de soumission de 420 000 Francs CFA assortie d'un récépissé délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations CDEC

IX – Ouverture des plis

Les plis seront ouverts par la commission Interne de Passation de Marchés en séance plénière le 03/10/2025 à 11 heures dans la salle des délibérations de la commune de Yagoua, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

X – Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est de deux (02) mois à compter de la date de notification du marché. Au-delà de cette période, il sera appliqué à l'entreprise adjudicataire des pénalités d'usage prévues par la réglementation en vigueur.

XI – Principaux critères éliminatoires

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03)

mois précédent la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres.

XII -Les principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- | | |
|--|---------|
| - le chiffre d'affaire | oui/non |
| - l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières | oui/non |
| - les références de l'entreprise | oui/non |
| - la qualité et l'expérience du personnel d'encadrement | oui/non |

Le non respect d'un de ces critères par un soumissionnaire prouve que celui-ci présente une incapacité technique et/ou manque des ressources nécessaires pour mener à bien l'exécution des travaux. Son offre sera par conséquent éliminée. Les détails desdits critères à l'article 6.1 du RPAO.

XIII – Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est jugée techniquement apte et évaluée.

XIV – Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

XV – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Particulier du Maire de la Commune de YAGOUA.

YAGOUA, le **08 SEPT 2025**.....

Le Maire de la Commune de YAGOUA
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- PROLOG-Extrême Nord (pour affichage)
- ARMP (pour publication dans le JDM)

